

Envoyé en préfecture le 17/05/2023

Reçu en préfecture le 17/05/2023

Publié le 22/05/2023

ID : 037-200043065-20230511-2023_05_02-DE



Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 4 mai 2023

Date d'affichage :

Le 4 mai 2023

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 30

Présents : 23

Votants : 28

Votes exprimés :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 4 (M. Martin, M. Deniau, Mme Fauquet, Mme Gauthier Berdon)

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise,

Légalement convoqué s'est réuni le onze mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA, Madame Françoise THOMERE, Monsieur Marc LEONARD, Madame Régine MALASSIGNÉ, Monsieur Alexis LAMOUREUX, Monsieur Denis CHARBONNIER, Madame Elisabeth JOURDAIN, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Cyrille MARTIN, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON (à partir du point II), Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Monsieur Bernard PEGEOT à Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Josette GUERLAIS à Monsieur Atman BOUCHEKIOUA, Madame Sylvie LADRANGE à Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Catherine MEUNIER à Monsieur Jocelyn GARÇONNET et Madame Christine FAUQUET à Monsieur Philippe DENIAU

Excusé(s) : Madame Johanim LANDREAU, Monsieur Pascal GASNIER

Secrétaire de séance : Madame Blandine BENOIST.

Délibération n° 2023-05-02

Administration générale

Motion de soutien à la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire

Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, soumet à l'assemblée délibérante la motion suivante.

La Communauté de communes Chinon Vienne et Loire a voté à l'unanimité une résolution de soutien à l'implantation de nouveaux réacteurs nucléaires sur le territoire en décembre 2021 et en janvier 2023 pour le dépôt d'un cahier d'acteur dans le cadre du Grand débat public national sur le nouveau nucléaire.

Monsieur le Président indique que la COP 26 a réaffirmé, sur la base des études du Groupement Intergouvernemental d'Etudes sur le Climat (GIEC), la cruciale nécessité de la lutte contre le changement climatique. Les questions énergétiques sont au cœur du sujet. La contribution de l'électronucléaire au futur énergétique est un point clé de la stratégie de notre pays.

Dès 1963, les premiers MWh ont été produits par le réacteur dit Chinon 1, également connu sous le nom de « La Boule » qui a fonctionné jusqu'en 1973. 2 autres réacteurs de la filière Uranium Naturel Graphite Gaz ont par la suite été exploités sur ce même site (Chinon A2 : 1965-1985 et Chinon A3 1966-1990). Par la suite ce sont 4 réacteurs de la filière à eau pressurisée qui ont été mis en service entre 1982 et 1988.

Sur le territoire, nous avons également accueilli dès 1964 l'Atelier des Matériaux Irradiés, installation de recherche et d'expertise unique et dont le rôle a été fondamental dans la réussite du parc nucléaire français. Un nouveau laboratoire, le Lidec a pris le relais depuis 2014.

Le Groupe Intra, qui développe des robots d'intervention suite à un accident nucléaire est également implanté à Avoine depuis de nombreuses années.

Enfin, le territoire de Chinon Vienne et Loire a su réunir les conditions techniques et industrielles pour accueillir le démonstrateur de démantèlement des réacteurs Graphite Gaz qui est en cours de construction.

Plusieurs générations ont porté cette histoire industrielle qui a impliqué de nombreuses familles du chinonais et permis un développement économique majeur à côté des filières agricoles, viticoles et touristiques.

La filière nucléaire est appelée à jouer un rôle indispensable dans le cadre de la transition écologique. A ce titre, l'évolution des techniques de production d'électricité d'origine nucléaire doit permettre de faire face aux évolutions de la consommation d'énergie notamment dans le cadre d'une diminution de l'utilisation des énergies fossiles, générateur important de production de CO2.

Enfin, les retombées financières de la centrale bénéficient aux autres communes et intercommunalités d'Indre et Loire à travers le fonds départemental de péréquation issu de la suppression de la taxe professionnelle ou par le truchement de la péréquation horizontale (Fonds de péréquation communal et intercommunal).

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De soutenir** la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire qui veut accompagner une nouvelle étape de son histoire énergétique en accueillant des réacteurs nucléaires de nouvelle génération, contribuant ainsi à celle de notre pays dans le but d'une transition énergétique et écologique réussie.

Le Président,

Thierry BOUTARD

